

Les conditions de vie des allocataires du minimum vieillesse

Céline Arnold et Nadine Barthélémy (DREES)

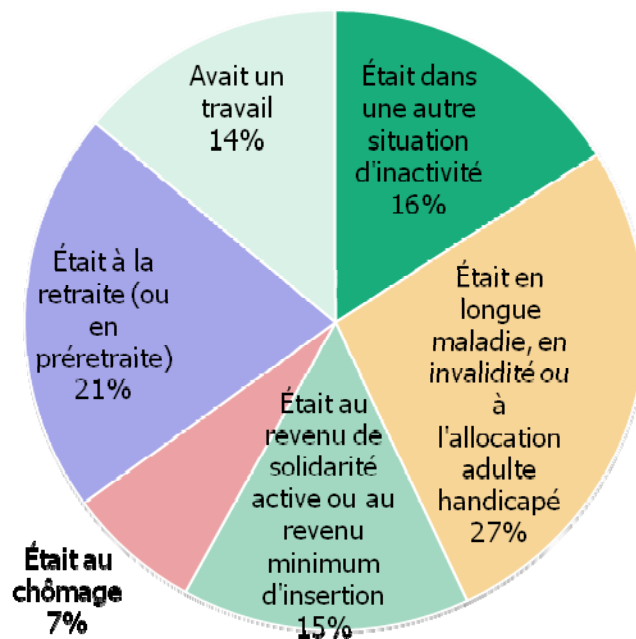
Une meilleure connaissance des personnes âgées pauvres

- Les personnes âgées sont moins souvent pauvres monétairement
- Mais les inégalités se sont creusées depuis une quinzaine d'années
- L'enquête apporte un éclairage sur le bas de la distribution sous l'angle des conditions de vie
- Champ : CNAV, MSA, SASPA – hors personnes en institutions

La plupart des allocataires ont travaillé par le passé

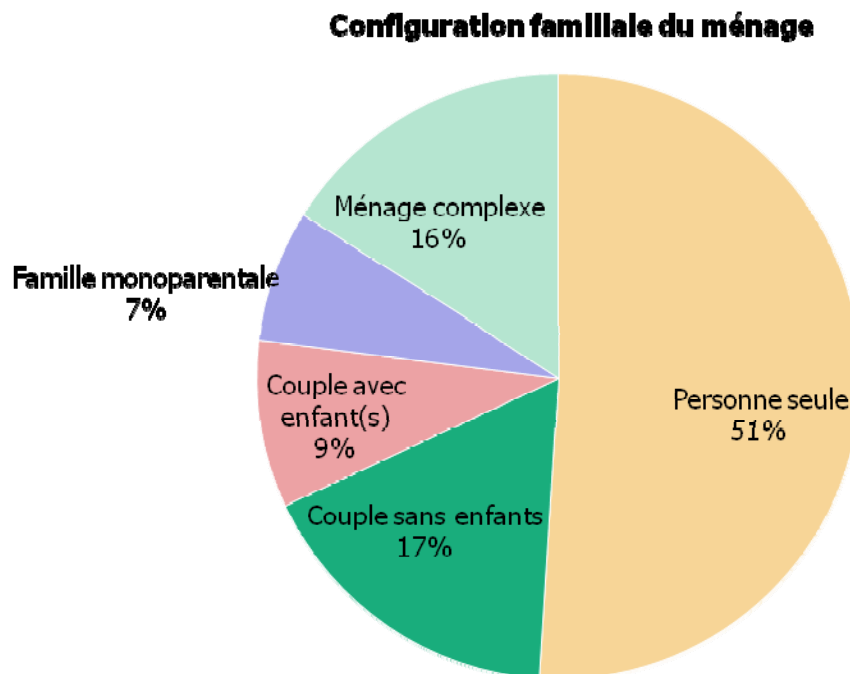
- 18 % n'ont jamais travaillé (29 % des femmes)
- Carrières plus courtes ou plus heurtées
- Parcours marqué par l'inactivité et le chômage
- Plus de la moitié sont entrés dans la prestation avant 65 ans (invalidité/inaptitude au travail)

Situation principale des allocataires six mois avant leur demande



Champ : Allocataires au 31 décembre 2011 du minimum vieillesse versé par la Cnav, la CCMSA ou le SASPA ne vivant pas en maison de retraite, en foyer d'accueil médicalisé ou en maison d'accueil spécialisée et résidant en France métropolitaine
Source : DREES, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux³

La moitié des allocataires vivent seuls



Champ : Allocataires au 31 décembre 2011 du minimum vieillesse versé par la Cnav, la CCMSA ou le SASPA ne vivant pas en maison de retraite, en foyer d'accueil médicalisé ou en maison d'accueil spécialisée et résidant en France métropolitaine

Source : DREES, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux

De faibles ressources et peu de patrimoine

- Les ressources des allocataires :
 - Pension (plus de 80 %), complétée par le minimum vieillesse
 - Aides au logement (plus de la moitié)
 - Présence d'un apporteur de ressources (activité ou retraite) autre que le conjoint ou l'allocataire (15 %)
- Seule la moitié dispose d'un patrimoine, immobilier ou financier
 - 43 % ont un patrimoine financier
 - moins de 1 000 euros dans la moitié des cas

Un allocataire sur quatre ne dispose pas de son propre logement

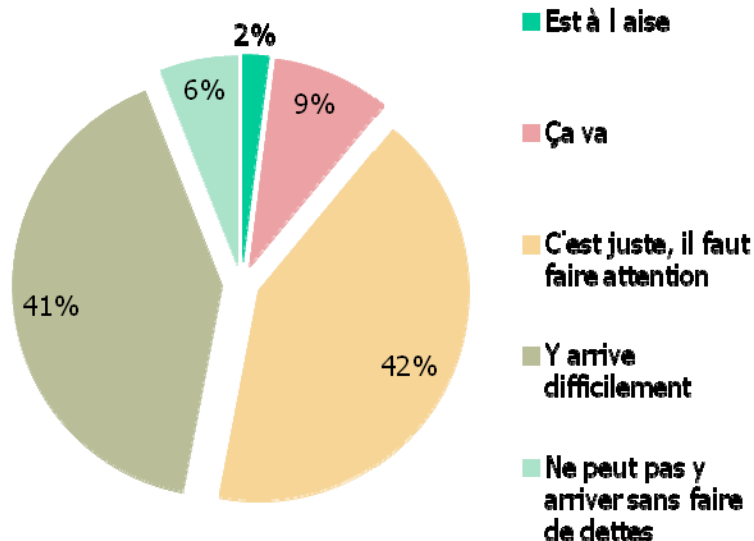
	Minimum Vieillesse	Plus de 60 ans	Plus de 60 ans 1 ^{er} quintile
Propriétaire, accédant, usufruitier	16 %	78 %	65 %
Locataire secteur HLM	35 %	11 %	18 %
Locataire secteur libre ou payant un loyer à une association	22 %	9 %	12 %
Hébergé ou logé	19 %	2 %	5 %
Foyers et résidences sociales	6 %	-	-

Champ : Allocataires au 31 décembre 2011 du minimum vieillesse versé par la Cnav, la CCMSA ou le SASPA ne vivant pas en maison de retraite, en foyer d'accueil médicalisé ou en maison d'accueil spécialisée et résidant en France métropolitaine ; Personnes de plus de 16 ans appartenant à un ménage ordinaire en France métropolitaine.

Source : DREES, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux ; INSEE, enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

Une situation financière difficile

Évaluation de la situation financière actuelle du ménage

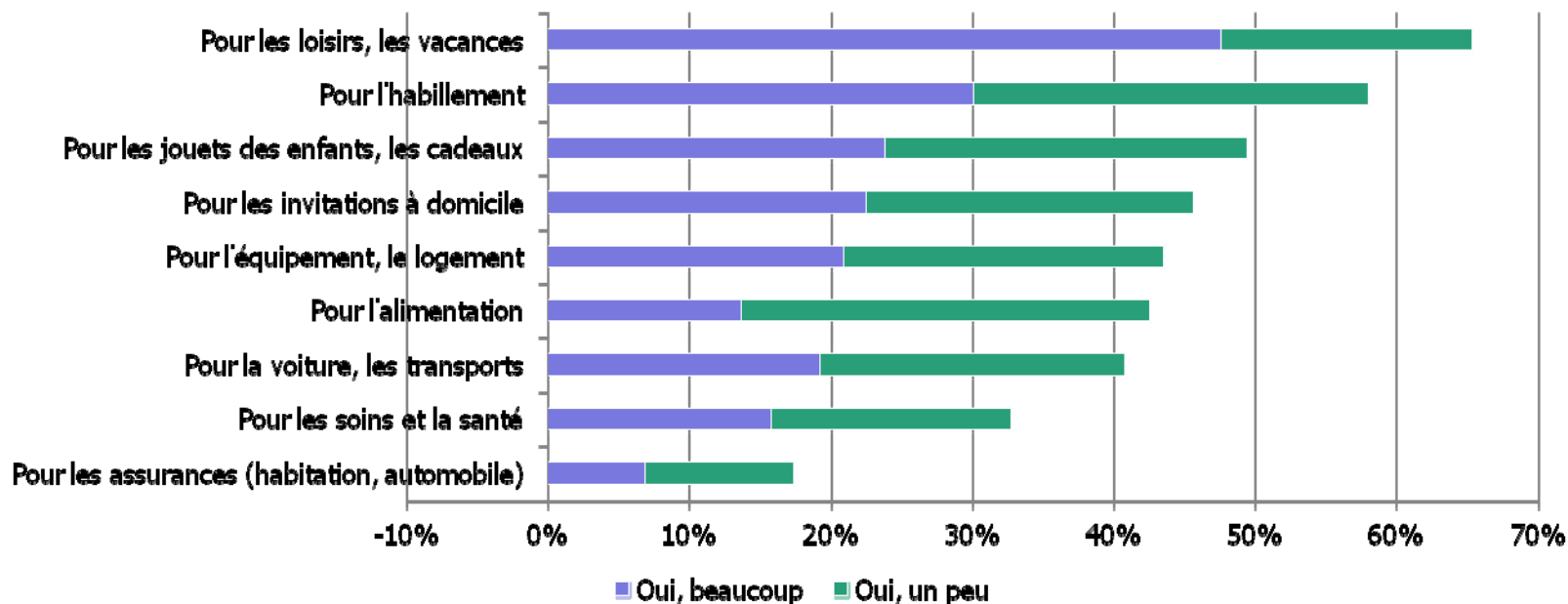


- *Au cours des 12 derniers mois :*
- un peu plus de 15 % ont eu recours à leurs économies
- 18 % ont emprunté de l'argent (14 % ont essuyé un refus de crédit)
- Près d'1/4 ont été en découvert bancaire au moins une fois

Champ : Allocataires au 31 décembre 2011 du minimum vieillesse versé par la Cnav, la CCMSA ou le SASPA ne vivant pas en maison de retraite, en foyer d'accueil médicalisé ou en maison d'accueil spécialisée et résidant en France métropolitaine
Source : DREES, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux

Des privations dans de nombreux domaines

Part des allocataires ayant dû renoncer ou se priver au cours des 12 derniers mois...



Champ : Allocataires au 31 décembre 2011 du minimum vieillesse versé par la Cnav, la CCMSA ou le SASPA ne vivant pas en maison de retraite, en foyer d'accueil médicalisé ou en maison d'accueil spécialisée et résidant en France métropolitaine

Source : DREES, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux

Des allocataires se déclarant souvent en mauvaise santé

	Allocataires du minimum vieillesse	Personnes de plus de 60 ans
Déclare un mauvais état de santé	47 %	18 %
Est limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement	72 %	46 %
A une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable	70 %	59 %

- *Renoncement aux soins pour raisons financières au cours des 12 derniers mois :*
- 15 % à une consultation de médecin
- un peu plus de 30 % à des soins dentaires

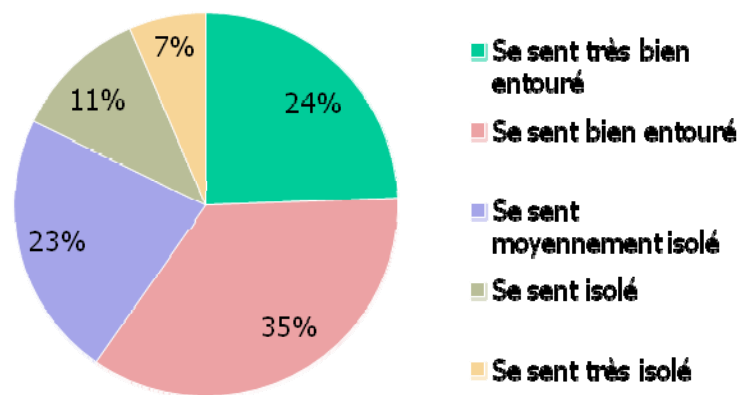
Champ : Allocataires au 31 décembre 2011 du minimum vieillesse versé par la Cnav, la CCMSA ou le SASPA ne vivant pas en maison de retraite, en foyer d'accueil médicalisé ou en maison d'accueil spécialisée et résidant en France métropolitaine ; personnes de plus de 60 ans appartenant à un ménage ordinaire de France métropolitaine

Source : DREES, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux ; Insee, enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV), 2011

Un sentiment d'isolement pour près d'un allocataire sur cinq

- Près de 30 % vivent avec un membre de leur famille au moins autre que leur conjoint
- 4 allocataires sur 5 ont rencontré leurs proches régulièrement au cours des 12 derniers mois

Ressenti des allocataires vis-à-vis de leurs liens sociaux



Champ : Allocataires au 31 décembre 2011 du minimum vieillesse versé par la Cnav, la CCMSA ou le SASPA ne vivant pas en maison de retraite, en foyer d'accueil médicalisé ou en maison d'accueil spécialisée et résidant en France métropolitaine

Source : DREES, enquête 2012 auprès des bénéficiaires de minima sociaux

Conclusion

- Outre de faibles pensions, la moitié des allocataires ne dispose d'aucun patrimoine alors que les personnes de plus de 60 ans en détiennent fréquemment.
- La plupart sont locataires de leur logement et un sur cinq est hébergé ou logé par un tiers, le plus souvent par la famille.
- Leur situation financière difficile se traduit par de nombreuses privations.
- La moitié s'estime en mauvaise santé et un peu moins d'un allocataire sur cinq se sent isolé.